



Règlement Intérieur Judo Club Frangy

1. Ce règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées par le biais de l'association Albanais Seyssel Judo Pays de Savoie.

Le club adhère également à la Charte de Colosse aux pieds d'argile annexé à ce présent règlement. Le club engage ses adhérents à souscrire à cette Charte.

2. COTISATION LICENCE ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Les adhérents doivent effectuer le règlement des cours (cotisation) et de la licence au plus tard à la fin du second cours. Le dossier d'inscription doit alors être rendu complet.

Seuls les adhérents en possession de la licence en cours de validité et à jour de cotisation peuvent pratiquer leur discipline.

Tous les adhérents sont tenus de fournir un certificat médical valable ou une attestation au questionnaire santé.

Tout arrêt du licencié en cours de saison n'engage pas le club au remboursement de la cotisation.

3. VESTIAIRES

Les vestiaires ne sont mis à la disposition des adhérents qu'un quart d'heure avant le cours. En cas de désordre, l'enseignant, l'encadrement ou les dirigeants présents se gardent le droit d'intervenir. Les adhérents sont tenus de s'y rendre en chaussures légères et non pieds nus pendant la pratique.

L'adhérent doit être autonome pour l'utilisation des vestiaires et des douches, les parents n'ont pas accès au vestiaire. L'utilisation des vestiaires doit se faire dans le respect des groupes/catégories d'âges (les groupes « enfants » et « adultes/ados » ne se changent pas ensemble).

4. COURS

Il est recommandé aux parents de ne pas assister aux cours des enfants. Les parents qui souhaitent assister au cours doivent avoir l'accord de l'enseignant, doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours. L'enseignant reste néanmoins à votre disposition durant les interours pour toutes explications.

Les horaires doivent être respectés, les enfants doivent arriver à l'heure et ne peuvent le quitter sans l'autorisation de l'enseignant. En cas de retard, il est respectueux d'attendre sur le bord du tatami que le Senseï (ou professeur) donne son autorisation de participer au cours. L'enseignant se garde le droit de refuser l'accès au cours en cas de retard conséquent.

Toute blessure avant ou pendant l'entraînement doit être signalée afin d'éviter toute aggravation.

5. RESPONSABILITES

L'enseignant est responsable à partir de l'heure effective du cours et jusqu'à la fin effective du cours. En dehors de cet horaire, l'enfant est sous la responsabilité du parent. Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'au dojo pour s'assurer de la réalisation effective du cours, ne pas les laisser seuls alors que l'enseignant est encore en pleine séance ou n'est pas encore prêt pour commencer le cours. L'enfant ne doit pas quitter seul le dojo : le parent doit-être présent dès la fin du cours.

6. DISPOSITIONS CONCERNANT LE REGLEMENT DE CONFLIT ET DU NON SUIVI DES REGLES

En cas de litige, désaccord ou conflit l'adhérent est tenu d'en faire part rapidement, de manière confidentielle et en toute confiance à l'enseignant, à l'encadrant ou dirigeant. La communication doit être claire, constructive et respectueuse. Le règlement du conflit se fait en sérénité et en-dehors de la pratique.

Les conflits ne doivent nuire ni à la discipline, ni à la sérénité de la pratique.

Le club se réserve le droit d'exclure tout adhérent, sans remboursement de cotisation, en cas de vol ou de dégradation volontaire de matériel ou des locaux, ainsi qu'au manquement à la discipline dont les principes sont énoncés par le code moral du judo et de la fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (F.F.J.D.A.). Le non-respect du règlement intérieur du Judo Club Frangy ainsi que de la Charte Colosse aux Pieds d'Argile peut entraîner l'exclusion définitive du club sans aucun remboursement.

7. COMPETITIONS, ANIMATIONS ET DEPLACEMENTS

L'adhérent judo a le choix de pratiquer sa discipline en judo-loisir ou en judo-compétition. Le club organise et participe à certaines animations ou compétitions amicales ou officielles. Le club engage ses adhérents à y participer à hauteur de son niveau et de sa capacité. L'inscription à une compétition relève de la décision de l'enseignant.

Lors d'un déplacement club, et dans le cas où le parent n'est pas disponible, ce dernier accepte que son enfant soit transporté par toute personne désignée par l'enseignant.

8. AFFICHAGE ET COMMUNICATION

Les informations sont régulièrement mises à jour sur les différents panneaux d'affichage. Le club communique également via une application mobile et/ou par mail. Les adhérents doivent donc se tenir informer en vérifiant régulièrement les informations communiquées.

Le club utilise également les réseaux sociaux.

Concernant le droit à l'image, veuillez vous référer au dossier d'inscription.

9. DISCIPLINE ET HYGIENE

L'entrée et la sortie du dojo doivent se faire en toute discrétion pour respecter la concentration de ceux qui pratiquent – peu importe la discipline. Cette règle de courtoisie s'applique également lorsque le Senseï prend la parole et lors des Saluts.

Il est indispensable de circuler dans les locaux avec des chaussures légères (les déplacements pieds nus sont interdits). Ces chaussures légères (type Zoorie ou tong) ne sont pas les mêmes que celles utilisées à l'extérieur : il faut donc en changer dès l'entrée du dojo. Il est interdit de marcher avec des chaussures sur le tatami.

Les enfants doivent se rendre aux toilettes avant le début du cours.

Par respect envers les autres, les ongles doivent être coupés et propres. Les cheveux doivent être attachés (pour le maintien des cheveux aucun objet métallique ou plastique dur), les bijoux retirés et aucun maquillage n'est permis. Les féminines doivent porter un tee-shirt blanc sous la veste du judogi. Le kimono doit être lavé régulièrement.

En cas de manque d'hygiène, l'enseignant peut refuser l'accès au dojo à son élève.

Les règles sanitaires fédérales en vigueur doivent être respectées en tout temps.

Sauf autorisation expresse de l'enseignant, aucune nourriture n'est admise au sein du dojo (y compris les chewing-gums).

Il est strictement interdit d'utiliser des instruments ou d'effectuer tous gestes qui pourraient endommager la surface du tatami ainsi que les protections murales sauf autorisation expresse de l'enseignant et sous condition de protéger la surface d'évolution et le dojo.

Le Club nettoie régulièrement le dojo de manière saine et responsable pour une bonne pratique de ses adhérents. Le Club engage donc ses adhérents à se comporter de manière à garder en état de propreté le dojo.

Le respect des lieux, du matériel, de l'enseignant et des personnes est donc une règle.

Pour une question de pérennité du dojo, le club engage également les autres pratiquants à suivre les recommandations de cet article 9.

10. MODALITES DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur est établi par les membres du Bureau du Club sous la direction de Mme Malika Baouz. Il a été adopté le 16 juillet 2025 par la Présidente Mme Malika BAOUZ.

Le présent règlement intérieur ainsi que son annexe est applicable dès ce jour.

Fait à Chilly, le 16 juillet 2025

La Présidente,
Mme Malika BAOUZ



Judo Club Frangy - Salle Polyvalente Claude Métendier - 74270 Frangy

COLOSSE

AUX PIEDS D'ARGILE

LES CONSIGNES

Nous, les colosses, on est là pour te protéger alors si t'as un problème, parles-en à ta personne de confiance, elle te croira et elle t'aidera.

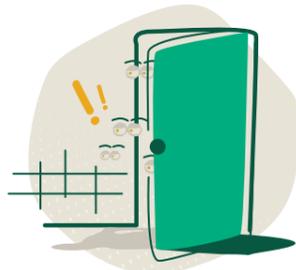


1 Mieux qu'un bisou à ton coach sportif pour dire bonjour, tu serres une main ou tu fais un « check »... **C'est ça le bonjour d'un Colosse !**

7 Si tu as besoin d'une aide dans les vestiaires, aux toilettes ou pour te faire soigner, demande à plusieurs adultes de s'occuper de toi, car n'oublie pas **on est une équipe !**



2 Quand tu prends ta douche, vérifie que les portes du vestiaire sont bien fermées, **tu n'as pas à montrer ta nudité !**



8 N'oublie pas de faire signer à tes parents en début d'année l'autorisation d'être pris en photo sinon, **y'a pas photo !**



3 Sous la douche, aucun adulte ne t'accompagne, c'est **TA** douche, pas la sienne !

9 Si tu es seul avec un adulte lors de covoiturage, **ta place sera à l'arrière.**



4 Le vestiaire est interdit aux étrangers sauf à deux adultes autorisés, **ose faire respecter la loi de l'intimité !**



10 Si tu échanges des messages avec ton entraîneur, montre les à tes parents et surtout **n'envoie jamais une photo de toi dévêtu.**



5 Si tu ne peux pas te laver tout seul ou que tu préfères garder tes sous-vêtements, **pas grave...** Tu te laveras chez toi !

11 Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, même avec un adulte, dis NON. **C'est toi le patron !**



6 Si tu es gêné par les gestes d'un entraîneur ou d'un coéquipier, **parles-en à ta personne de confiance !**



Association Colosse aux pieds d'argile
Si tu te sens en danger, tu peux appeler le 119
ou Colosse au 07 88 86 46 27



www.colosse.fr





Cette chartre a été élaborée à partir de situations réelles, elle protège aussi bien l'enfant que l'encadrant et évite des situations qui pourraient être mal interprétées.

LA CHARTE DES ENCADRANTS



1 Tu instaureras un check comme salut avec les enfants.
Ne pas faire la bise aux enfants pour mettre une distance.

2 Pour modifier la posture d'un enfant, tu le préviendras oralement du geste que tu vas effectuer ou tu montreras l'exemple sur toi.
Prévenir l'enfant du contact physique pour ne pas le surprendre et le mettre mal à l'aise.

3 Tu limiteras l'accès aux vestiaires aux éducateurs et aux parents sollicités.
Éviter la fréquentation des vestiaires par des personnes non autorisées.

4 Tout parent entrant dans le vestiaire s'occupe de son enfant et de ceux dont il a la charge. Tu devras au préalable avoir été informé de cette responsabilité.
Être vigilant aux personnes présentes dans les vestiaires.



5 Tu laisseras la porte du vestiaire fermée.
Respecter l'intimité des enfants et s'assurer que personne ne puisse voir les enfants nus.

6 Tu ne prendras aucune douche avec les enfants.
Être nu en présence d'enfants est interdit par la loi.



7 Tu laisseras un enfant se doucher chez lui s'il ne sait pas se laver seul.
Respecter la pudeur de l'enfant et son intimité.

8 Tu ne devras jamais te trouver seul avec un enfant dans un endroit clos.
Demander à être accompagné d'une tierce personne pour ne pas être isolé avec un enfant.



9 Tu privilégieras de contacter les parents plutôt que les enfants, et si tu souhaites contacter les enfants, tu créeras des groupes de discussion.
Ne pas contacter les enfants individuellement pour éviter toute ambiguïté.

10 Tu ne publieras pas de photos des enfants sur tes réseaux personnels.
Seule la structure a le droit de le faire si elle a une autorisation parentale de droit à l'image.



11 Lors de trajets en voiture, tu installeras les enfants à l'arrière du véhicule, peu importe leur âge.
Mettre une distance avec les enfants.

12 Tu ne ramèneras pas les enfants à ton domicile.
Instaurer un cadre strict avec la structure pour les déplacements des jeunes licenciés.

Concerné(e)s par une situation préoccupante ?

L'association Colosse aux pieds d'argile est à votre écoute.

www.colosse.fr

